



**PROCES-VERBAL**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 18 AVRIL 2013**

L'an 2013, le 18 avril, à 8 heures 45, l'assemblée générale du GIP UNF3S s'est réunie dans les locaux de la Conférence des Présidents des Universités, maison des universités, 103 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, sur convocation du président du Conseil d'Administration, le Pr Patrick LEVY, sur l'ordre du jour suivant :

**1. Approbation du texte définitif de la convention du groupement UNF3S modifiée suite à la réforme Warsmann.**

La feuille de présence permet de constater que les membres du GIP, représentés par leur Président ou leur mandataire dûment habilité, représentent 233 voix sur 277. Le quorum est ainsi atteint et la séance de l'assemblée générale est ouverte.

Sont absents et excusés :

- le commissaire du gouvernement, M. Jean-Jacques POLLET,
- le contrôleur d'Etat, M. Marc KRECKELBERGH,
- l'agent comptable, M. Philippe DULION.

Sont également présents :

- Monsieur Albert-Claude BENHAMOU, Directeur du groupement,
- Monsieur Marcel Spector, Président du Comité des projets.

**L'ordre du jour est ensuite abordé.**



**1. Approbation du texte définitif de la convention du groupement UNF3S modifiée suite à la réforme Warsmann.**

**Délibération n°AG/2013-09 :** Connaissance prise des modifications apportées par les instructions du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur la convention adoptée par l'assemblée générale du 7 novembre 2012, des observations sont formulées par le Président de l'Université de Perpignan relatives :

- aux dispositions du Décret en Conseil d'Etat n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public, paru le 7 avril 2013 après la convocation de la présente assemblée générale, ainsi qu'à
- deux erreurs matérielles dans la liste des Universités membres du groupement, l'Université de Strasbourg apparaissant deux fois et l'Université de Franche-Comté étant mal identifiée, lesquelles erreurs sont corrigées en séance,

la convention modifiée du groupement d'intérêt public Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport est adoptée à l'unanimité. Le texte de la convention restera annexé aux présentes.

oOo

A Grenoble, le 7 juin 2013



Patrick LEVY  
Président